



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 4732

Texte de la question

M. Jean-Guy Branger attire l'attention de M. le ministre de la communication sur la disparition du dispositif audiovisuel a Berlin. En effet, le depart des forces francaises d'Allemagne entrainera la perte de frequences audiovisuelles attribuees aux emetteurs francais. De ce fait, la presence culturelle francaise traditionnelle dans la nouvelle et ancienne capitale de l'Allemagne est serieusement menacee : le centre culturel et le lycee francais ne seront plus assistes par France Inter et France 2. Vu que la BBC anglaise et les Etats-Unis ont chacun assure leur presence audiovisuelle apres le depart de leurs troupes, vu que, sous le gouvernement precedent, des contacts entre nos representants sur place et les autorites allemandes competentes ont ete etablis, et vu aussi que, selon ces memes autorites, l'attribution d'une frequence FM a un programme francais ne posera pas de probleme, le Gouvernement peut-il repondre d'une continuite de la presence et du rayonnement de la France a Berlin, en faisant le necessaire pour que soit maintenu, au moins, l'emetteur France Inter en FM ?

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le maintien d'un dispositif audiovisuel a Berlin est un element essentiel du rayonnement de la France. Dans le cadre de la politique audiovisuelle exterieure, il revet une grande importance pour la qualite des relations franco-allemandes. Le depart des militaires francais s'effectuant au cours de l'ete 1994, le Gouvernement etudie d'ores et deja les modalites de la presence des operateurs francais de radio (en FM et sur le cable) et de television. L'hypothese de travail actuellement retenue par le Gouvernement francais serait d'envisager Radio France Internationale en FM, Radio France et TV 5 sur le cable en vue d'assurer la presence de la culture francaise dans la future capitale allemande.

Données clés

Auteur : [M. Branger Jean-Guy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4732

Rubrique : Langue francaise

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 août 1993, page 2390

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4615